

NOTE D'INFORMATION PRESSE - 04/2024

Atelier portant formation des magistrats de la Cour d'appel d'Abidjan

L'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Criminels (AGRAC), avec le soutien de l'Agence Allemande pour la Coopération Technique (GIZ) à travers son projet « Renforcement de la bonne gouvernance pour davantage de redevabilité, d'intégrité et de transparence en Côte d'Ivoire », organise un atelier de renforcement des capacités d'une cinquantaine de magistrats de la Cour d'Appel d'Abidjan en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

L'objectif de cette formation est d'améliorer leur compréhension des concepts, des instruments juridiques, des enquêtes financières et des procédures de saisie et confiscation des avoirs criminels, afin de favoriser une application efficace des connaissances acquises et de contribuer ainsi à une meilleure répression de la criminalité économique et financière dans le pays, par l'augmentation significative des saisies et des confiscations

La formation se déroulera à l'Hôtel des Parlementaires à Yamoussoukro en deux sessions, les 11-12 novembre 2024 pour le premier groupe et les 13-14 novembre 2024 pour le second groupe.

Conformément aux dispositions du décret n° 2024-582 du 26 juin 2024 modifiant le décret n° 2022-349 du 1er juin 2022 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Criminels, tel que modifié par le décret n° 2022-982 du 21 décembre 2022 déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement, l'AGRAC a pour mission, entre autres, de mener toute action d'information ou de formation destinée à faire connaître son action et à promouvoir de bonnes pratiques en matière de saisies et de confiscations, auprès des populations, des Autorités d'Enquête et de Poursuite Pénale (AEPP) et des autres parties prenantes.

Les activités de formation à l'attention des AEPP sont fondamentales pour assurer une application effective de la loi, en vue d'atteindre l'objectif ultime de la privation des criminels des fruits de leurs activités illicites en Côte d'Ivoire.

Notons que le projet « Renforcement de la bonne gouvernance pour davantage de redevabilité, d'intégrité et de transparence en Côte d'Ivoire » mis en œuvre par l'Agence Allemande pour la Coopération Technique est financé par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ). C'est la seconde phase du projet. « Bonne Gouvernance pour l'Accroissement des Investissements et de l'Emploi en Côte d'Ivoire » qui a soutenu entre juillet 2020 et mars 2024, les efforts de réforme du gouvernement ivoirien pour améliorer le climat d'investissement et d'affaires.

Le projet vise dans sa phase actuelle la promotion et le renforcement du cadre institutionnel de l'administration et de l'économie de la Côte d'Ivoire en termes d'intégrité.

Contact presse :